

الرئيسة *La Présidente*

انواكشوط، في 27 JUN 2024

الرقم: ARMP/Pr: 098/24
س ت ص ع

AVIS DE LEVÉE DE SUSPENSION

La Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP, statuant au fond, en date du 27 juin 2024, sur le recours introduit par le Groupement LOCAS Sarl - DIVAMAT SA contre la décision d'attribution provisoire, par la Commission d'Achat et d'Exploitation de la Cellule chargée des marchés du Groupe-SOMELEC, du marché d'acquisition de 10 camions citernes pour le transport du fioul et du Gas-oil, objet du DAO N°02/CAE/2024 :

- Dit non fondé le recours ;
- Ordonne la levée de la suspension et la poursuite de la procédure de passation du marché, conformément aux dispositions des textes des marchés publics applicables au cas d'espèce, aux stipulations du DAO et aux conclusions et analyses développées dans la décision y afférente ;
- Charge le Directeur Général d'informer les parties concernées de la décision qui sera publiée sur le site web de l'ARMP : www.armp.mr.

Khadija BOUKA

